

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le 17 mai, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente à huis clos sous la présidence de Gilles BERLAND, Doyen d'âge, puis Gilles BERLAND, Maire.

Présents : Danièle BELAUD, Didier BELAUD, Annie-France GARRY, Jean-Pierre GOIN, Yoann GREGOIRE, Pierre LEGAL, David MAROLLEAU, Anthony METAY, Sylvie MEUNIER, Guy MOREAU, Xavier PHILIPPOT, Gilles BERLAND, Yves ROUSSEAU, Ludovic GERON.

Excusée : Dominique POUVREAU (pouvoir à Danièle BELAUD)

Date de la convocation : Mardi 11 mai 2021

Secrétaire de Séance : Jean-Pierre GOIN

Le procès-verbal de la réunion 29 avril sera adopté lors de la prochaine séance.

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

A été élu au premier tour de scrutin du 9 mai 2021

- Ludovic GERON

Le Conseiller Municipal est déclaré installé dans ses fonctions.

Délibération 2021-05-01 **PROPOSITION DE REUNION** **DU CONSEIL MUNICIPAL A HUIS CLOS**

L'article L. 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

*« Les séances des conseils municipaux sont publiques.
Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos. »*

Au regard de la crise sanitaire actuelle et des recommandations gouvernementales visant à limiter la propagation du coronavirus COVID-19, il est proposé que la séance du conseil se tienne à huis-clos.

Il est procédé au vote :

Vote(s) pour : 15 Vote(s) contre : 0 Abstention(s) : 0

Adopté à l'unanimité des membres présents

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité de tenir la séance du Conseil Municipal à huis-clos.

Délibération 2021-05-00

ELECTION DU MAIRE

Conformément à l'article L 2121-17 du CGCT, le quorum étant atteint il peut être procédé à l'élection du Maire sous la présidence de l'élu le plus âgé Monsieur Gilles BERLAND. Monsieur Ludovic GERON et Monsieur Yoann GREGOIRE ont été désignés assesseurs. Conformément aux articles L 2122-4 et L 2122-7 du CGCT, l'élection du Maire se fait au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

Se sont présentés au poste de Maire : Monsieur Gilles BERLAND et Monsieur Xavier PHILIPPOT

Résultat du premier tour de scrutin

- | | |
|---------------------------------------|----|
| • Nombre de conseillers en exercice : | 15 |
| • Nombre de votants | 15 |
| • Nombre de suffrages nuls | 0 |
| • Nombre de suffrage blancs | 2 |
| • Nombre de suffrages exprimés | 13 |
| • Majorité absolue | 07 |

Ont obtenu :

- Monsieur Gilles BERLAND : 8 voix
- Monsieur Xavier PHILIPPOT : 5 voix

Proclamation de l'élection du Maire : Monsieur Gilles BERLAND a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Lecture de la charte des élus.

Délibération 2021-05-02

DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Vu l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de VOUVANT étant de **quinze**, le nombre des adjoints au Maire ne peut dépasser **quatre**.

Vu la proposition de M. le Maire de créer **2** postes d'adjoints au Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DÉCIDE à l'unanimité de créer **2** postes d'adjoints au Maire.

CHARGE M. Le Maire de procéder immédiatement à l'élection de ces **2** adjoints au Maire.

Délibération 2021-05-03

ELECTIONS DES ADJOINTS

Suite à la détermination du nombre des adjoints (Délibération 2021-05-02) et sous la présidence de M. Gilles BERLAND, élu Maire, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints. Ils sont élus dans les mêmes conditions que le Maire en vertu de l'article L. 2122-7-1 du code général des collectivités territoriales.

A ce jour, le Conseil Municipal a fixé à **2** le nombre de poste d'adjoints.

Élection du premier adjoint

S'est présenté : Pierre LEGAL

Résultat du premier tour de scrutin

- | | |
|---------------------------------------|----|
| • Nombre de conseillers en exercice : | 15 |
| • Nombre de votants | 15 |
| • Nombre de suffrages nuls | 0 |
| • Nombre de votes blancs | 1 |
| • Nombre de suffrages exprimés | 14 |
| • Majorité absolue | 8 |

Monsieur Pierre LEGAL a été proclamé : 1^{er} adjoint et a été immédiatement installé

Élection du deuxième adjoint

S'est présenté : Guy MOREAU

Résultat du premier tour de scrutin

- | | |
|---------------------------------------|----|
| • Nombre de conseillers en exercice : | 15 |
| • Nombre de votants | 15 |
| • Nombre de suffrages nuls | 1 |
| • Nombre de votes blancs | 2 |
| • Nombre de suffrages exprimés | 12 |
| • Majorité absolue | 7 |

Monsieur Guy MOREAU a été proclamé : 2^{ème} adjoint et a été immédiatement installé

Séance levée à 21h50

Ont signé :

Danièle BELAUD	Didier BELAUD
Ludovic GERON	Annie-France GARRY
Jean-Pierre GOIN	Yoann GREGOIRE
Pierre LEGAL	David MAROLLEAU
Anthony METAY	Sylvie MEUNIER
Guy MOREAU	Yves ROUSSEAU
Dominique POUVREAU (Procuration à Danièle BELAUD)	Xavier PHILIPPOT

Le Maire
Gilles BERLAND